



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	15
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt-deux et lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

12/09/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme MARCOU MADER Pauline ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

12/09/2022

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROLLAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Dominique GODOT-RAMADE

Monsieur Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-69 : Modification d'assiettes chemin dit de Lafargue au Barthas- refacturation des frais

Lors de la délibération 2022-08 du 07 janvier 2022, la refacturation des frais de géomètre avait été approuvée à l'unanimité.

Toutefois, suite à une erreur d'envoi de devis modifié de par le cabinet de géomètre, il se doit à ce jour, de déterminer à nouveau les frais à refacturer.

Le devis modifié du cabinet de géomètre Géo Sud-Ouest s'élève donc à 2106 € auquel se rajoute les frais d'enquête publique de 76,80 € soit un montant total de 2182,80 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification des frais ;
- PRECISE qu'un courrier sera adressé à la demandeuse lui présentant la modification du montant des frais ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis après accord de la demandeuse.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

